



Document d'entrée en relation

Statut, garanties et information réglementaire du cabinet

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

ORNANO GESTION PRIVÉE

Conseiller en Investissements Financiers • Courtier d'assurance
22 rue de l'Arcade, 75008 Paris • 01 70 99 26 82 • contact@ornano-gp.fr

Document remis préalablement à toute entrée en relation — version 2026

Vous avez choisi de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé. En application de la réglementation destinée à protéger les investisseurs, les conseillers en investissements financiers, les intermédiaires en assurance et les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement ont l'obligation de remettre à leur clientèle, avant la formulation d'un contrat, un document d'entrée en relation conforme aux articles 325-5 du Règlement général de l'AMF, R 521-1 du Code des assurances et R 519-20 du Code monétaire et financier.

Ce document vous permet de vérifier par vous-même notre statut et notre capacité d'exercice.

Activité exercée par Ornano Gestion Privée

Votre Conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (consultation possible sur www.orias.fr) sous le numéro 07 005 125, en qualité de :

- **Conseil en Investissements Financiers (CIF)**, conseil non indépendant au sens de l'article 325-5 du Règlement général de l'AMF, adhérent à l'ANACOFI-CIF sous le numéro 07 005 125, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02). L'activité de CIF est contrôlée par l'AMF.
- **Intermédiaire en Assurances (IAS) — Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)**. Au sens de la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA), Ornano Gestion Privée vous propose un conseil de niveau 1 : formuler par écrit les exigences et besoins du client et apporter des informations objectives afin qu'il puisse décider en connaissance de cause. Pour les contrats d'assurance-vie, Ornano propose un contrat « approprié » pour le souscripteur, en tenant compte de sa situation financière, de ses objectifs d'investissement, de ses connaissances et de son expérience. L'activité d'IAS est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09.

Ornano Gestion Privée s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI, disponible au siège de l'association.

Garanties

Votre Conseiller dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant les diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

- Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de **MSIG Europe SE**. Numéro de police : 2013PCA122.
- Garantie financière souscrite auprès de **MSIG Europe SE**. Numéro de police : 2013PCA122.

Principaux partenaires

Nous souhaitons que la diversité des fournisseurs listés ci-dessous soit de nature à vous assurer de l'objectivité de nos recommandations. Voici la liste des établissements promoteurs des produits mentionnés au 1^{er} de l'article L 341-3 du Code monétaire et financier, ou autres fournisseurs avec lesquels Ornano Gestion Privée entretient une relation de nature commerciale (la liste complète est disponible sur demande) :

Assurance-vie & capitalisation

AEP, AG2R La Mondiale, AFI ESCA, Eres, Nortia, Oddo, Orelis Finance, Primonial, Spirica, Suravenir, Swiss Life Assurance et Patrimoine.

Sociétés de gestion

Adequity, Amiral Gestion, Carmignac, Comgest, DNCA Finance, Dorval AM, Edmond de Rothschild AM, Eres Gestion, H2O AM, Ginger AM, Financière Arbevel, Financière de la Cité, La Financière de l'Échiquier, La Française, Lazard Frères Gestion, Lyxor Asset Management, M&G Investments, Mirova, Moneta Asset Management, Oddo BHF AM, Pictet AM, Robeco France, Rothschild & Co Asset Management Europe, Turgot Asset Management.

Immobilier d'investissement

La Française AM, Primonial REIM.

Défiscalisation

ACG Management, Financière Magenta, Lucy Finance, OCP Finance, Primonial, Truffle Capital.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il existe des liens commerciaux ou capitalistiques significatifs (participation supérieure ou égale à 10 % des droits de vote ou du capital) entre Ornano Gestion Privée et l'établissement promoteur de produits suivant :

- AS & Associés (relation capitalistique).

Facteurs de durabilité

La prise en compte des facteurs de durabilité dans la sélection des instruments financiers peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit alignées sur la Taxonomie) ;
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR ;
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

Rémunérations

Au regard de la réglementation, Ornano Gestion Privée exerce une activité de conseil non indépendant.

Nos conseils en stratégie patrimoniale sont rémunérés sous forme d'honoraires au tarif de 300 euros HT / heure. En fonction des missions proposées, nous pourrions également vous proposer un forfait d'honoraires spécifique à chaque mission. Le montant du forfait sera dans ce cas inscrit dans une lettre de mission idoine ou dans un devis préalable à la mission.

Nos conseils en investissements financiers, en assurance et en immobilier sont rémunérés au moyen d'une fraction des frais relatifs aux interventions réalisées dans ce cadre, acquittée directement ou indirectement par les promoteurs des produits ou services (assureurs, sociétés de gestion, promoteurs immobiliers).

En cas de prescription de préconisations, nous pourrions percevoir des rétrocessions de commissions par les établissements promoteurs de produits liés aux investissements que vous réaliserez. Nous serons ainsi rémunérés par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui nous autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutera une fraction des frais de gestion qui correspond au maximum à 1,5 % par an.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Politique de gestion des conflits d'intérêt

Ornano Gestion Privée a formalisé une politique de gestion des conflits d'intérêts et mis en place des dispositions spécifiques en termes d'organisation (moyens et procédures) et de contrôle afin de prévenir, d'identifier et de gérer les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de ses clients.

Clause de confidentialité

En application de l'article 325-4 du Règlement général de l'AMF, Ornano Gestion Privée s'abstient, sauf accord exprès de votre part, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI, ni aux Autorités de tutelle dans le cadre de leurs missions de contrôle.

Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de nos relations, vous êtes amené à transmettre à Ornano Gestion Privée des données à caractère personnel. En conséquence, Ornano Gestion Privée traite des données personnelles vous concernant. Lorsque vous communiquez à Ornano Gestion Privée des données personnelles de tiers (votre conjoint, votre enfant, etc.), vous vous engagez à avoir obtenu leur consentement et à les avoir informés des présentes mentions informatives.

Ornano Gestion Privée traite en qualité de responsable de traitement des données personnelles dans le cadre de son activité de Conseil en Gestion de Patrimoine, au sens des dispositions du règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD).

Ces données peuvent être traitées à des fins de passation, de gestion et d'exécution des contrats car elles sont nécessaires à l'exécution d'un contrat auquel vous êtes partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande. Elles peuvent également être traitées, si vous y avez consenti ou si Ornano Gestion Privée y a un intérêt légitime, afin de réaliser des opérations de prospection. Enfin, ces données peuvent être traitées aux fins de respect des obligations réglementaires incombant à Ornano Gestion Privée (notamment, et de manière non exhaustive, les obligations liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, au respect du Code monétaire et financier, des positions de l'AMF et du Code des assurances).

Ces données sont conservées 5 ans après la fin de votre relation contractuelle avec Ornano Gestion Privée. Si vous n'avez pas contracté, vos données peuvent être conservées jusqu'à 3 ans après le dernier contact émanant de votre part. Dans le cadre de certaines situations exceptionnelles, vos données sont susceptibles d'être conservées au-delà de ces durées (notamment : dans le cadre d'un contentieux, lorsque les voies de recours ne sont plus possibles ; dans le

cadre d'activités immobilières, 10 ans au sein du registre des mandats ; aux fins de respect de certaines obligations légales ; à la demande d'une autorité légale).

Ces données pourraient être transmises aux entités d'un groupe de sociétés auquel appartiendrait Ornano Gestion Privée, à ses partenaires commerciaux (assureurs, sociétés de gestion, établissements bancaires et leurs éventuels intermédiaires) ainsi qu'à ses prestataires (éditeurs de logiciels, hébergeur, archiver, etc.) agissant sur ses strictes instructions.

Ces données sont susceptibles de faire l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne sur les fondements suivants : sur le fondement de la décision 2011/61/UE de la Commission du 31 janvier 2011 ; en vertu de la mise en place de garanties appropriées (notamment la signature de clauses contractuelles types adoptées par une autorité de contrôle ou la Commission européenne) ; en vertu d'une décision d'adéquation de la Commission européenne vers un pays assurant un niveau de protection adéquat.

Vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès, ainsi que d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition pour motif légitime aux données personnelles vous concernant.

Traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du Client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pourrez présenter votre réclamation à l'adresse d'Ornano Gestion Privée, qui disposera de dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai. Ornano Gestion Privée disposera d'un délai de deux mois à compter de la date d'envoi de la réclamation pour y répondre.

À défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu saisir un médiateur :

- **Médiateur de l'ANACOFI** : 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris.
 - **Médiateur de l'AMF** : Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 — www.amf-france.org (rubrique « Le médiateur de l'AMF »).
 - **Médiateur de l'assurance** : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 — www.mediation-assurance.org.
-

Utilisation du courrier électronique

Nous serons amenés à communiquer par courrier électronique avec vous ou avec toute autre personne autorisée par vous. Dans ce cas, vous acceptez expressément les risques inhérents que présente ce mode de communication (y compris les risques d'interception, de modification ou d'accès non autorisé à ces messages, ainsi que les risques de virus ou d'autres intrusions malveillantes).

Fait et remis par voie électronique.

Pour Ornano Gestion Privée

M. Christophe Braincourt

ORNANO GESTION PRIVÉE
SARL au capital de 167.000 €
ORIAS 07005125
22, rue de l'Arcade - 75008 Paris
RCS PARIS 484 145 891